

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2016**

**L'an deux mille seize, le douze du mois de décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2016**

**Etaient présents :** Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Nathalie LAMERE-CRAPART.

**Absents excusés :** Charles HUYART (Pouvoir Gilles BOUVRY)  
Elie SMITH (Pouvoir Christelle LE TALLEC)  
Vanessa SZUBA  
Céline VERGEOT (Pouvoir A. HOURDRY)  
Guillaume GARDON  
Sylviane HENNEQUIN (Pouvoir à Pierre CARQUIN)

**Secrétaire de séance :** Christelle LE TALLEC

---

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux questions : Une pour inscrire des crédits budgétaires au chapitre 041, concernant l'immobilisation de la maison sise, 56, Grande Rue, l'autre pour détailler les dépenses à imputer au compte 6232 (Fêtes et Cérémonies). Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/09/2016**

Pierre CARQUIN souhaite préciser qu'il aurait fallu insister sur l'aggravation des charges pour la Commune, suite à la signature d'un protocole d'accord, avec les riverains du Mesnil.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et trois abstentions (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN – N. LAMERE-CRAPART) adopte le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016.

## Tarifs 2017

Madame le Maire informe qu'une réunion de la Commission de Finances s'est tenue en Mairie, le 25 novembre 2016. Elle suggère d'étudier les tarifs proposés par cette commission.

Pierre CARQUIN demande à intervenir. Il s'étonne de ne pas avoir été convoqué à la Commission de Finances. La décision du Tribunal Administratif en date du 3/05/2016 l'a intégré à la Commission de Finances, il aurait dû être convoqué. Il s'étonne également de ne pas avoir été destinataire du compte rendu de cette commission. Dominique DUCLOS explique que le compte rendu n'a pas encore été fait, par manque de temps.

Madame le Maire propose de voter les tarifs par thème :

CONCESSIONS CIMETIERES	2015	2016	Proposition 2017
CONCESSIONS CIMETIERES – trentenaire	250.00	250.00	250.00
CONCESSIONS CIMETIERES – cinquantenaire	500.00	500.00	500.00
Concession pour caverne – 30 ans	230.00	230.00	230.00
Concession pour caverne – 50 ans	450.00	450.00	450.00
Caverne – 30 ans (concession incluse)	440.00	440.00	440.00
Caverne – 50 ans (concession incluse)	550.00	550.00	550.00
Emplacement case Columbarium – 15 ans	850.00	850.00	850.00
Emplacement case Columbarium – 30 ans	1 300.00	1 300.00	1 300.00
Emplacement case Columbarium – 50 ans	1 800.00	1 800.00	1 800.00

### Concernant les concessions cimetières :

La Commission n'a proposé aucun changement. Ces tarifs avaient été revus l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ces tarifs.

CANTINE - PRIX DU REPAS	2015	2016	Proposition 2017
Tarif normal Primaires		4.00	4.50
Tarif normal maternelles		4.00	4.00
Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (suivant règlement)	2.50	2.50	2.50
Tarif (habitant hors commune)	4.80	4.80	5.00

### Concernant les tarifs de cantine scolaire :

Un tarif a été supprimé : Celui concernant les enfants des hameaux. Effectivement, la subvention du département pour ces élèves a été supprimée.

Une aide individuelle a été mise en place : Chaque famille pourra en faire la demande auprès du Conseil Départemental. Les membres de la Commission ont donc proposé de ne plus différencier les enfants des hameaux et ceux de la Commune.

D'autre part, la Commission avait suggéré de différencier les tarifs pour les enfants des maternelles et les enfants des écoles primaires. Après réflexion, le Conseil Municipal, propose de ne rien changer : Le prix de revient d'un repas est de plus de 8 euros. Les maternelles ont un coût légèrement plus élevé, dû aux frais de personnel (plus nombreux pour les encadrer).

Madame le Maire propose donc de passer au vote les tarifs suivants :

<b>CANTINE – Prix du repas</b>	2015	2016	<b>Proposition 2017</b>
Tarif normal		4.00	<b>4.50</b>
Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (suivant règlement)	2.50	2.50	<b>2.50</b>
Tarif (habitant hors commune)	4.80	4.80	<b>5.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) et 1 abstention (JP GUILLON) accepte ces tarifs.

<b>MEDIATHEQUE</b>	2015	2016	<b>Proposition 2017</b>
Tarif unique	15.00	15.00	<b>15.00</b>

Concernant le tarif de la médiathèque, la Commission de Finances propose de le laisser inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ce tarif.

<b>DROITS DE PLACE</b>	2015	2016	<b>Proposition 2017</b>
La journée	100.00	100.00	<b>100.00</b>

Concernant le tarif des droits de place, la Commission de Finances propose de le laisser inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ce tarif.

<b>RAMASSAGE DECHETS VERTS (branches...)</b>	2015	2016	<b>Proposition 2017</b>
<b>TARIF UNIQUE</b>		15.00	<b>15.00</b>

Concernant le tarif du ramassage des déchets verts, la Commission de Finances propose de le laisser inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ce tarif.

Pierre CARQUIN en profite pour souligner que certains riverains ne ramassent pas leurs feuilles mortes sur les trottoirs et laissent dépasser de la végétation, notamment au niveau des Marronniers et de la rue Porteneuve, et que ce problème perdure.

Madame le Maire le déplore et dit qu'un courrier leur sera envoyé, et que le service sera facturé aux riverains, si nos employés interviennent.

<b>COPIES DOSSIERS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Proposition 2017</b>
Dossier POS et PLU	220.00	220.00	220.00
Liste électorale	50.00	50.00	50.00

Concernant le tarif des copies de dossiers, la Commission de Finances propose de les laisser inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ces tarifs.

<b>SALLE DE LA MUSIQUE</b>	<b>FOYER RURAL</b>					
<b>Week-end</b>	<b>2015</b>		<b>2016</b>		<b>Proposition 2017</b>	
Tarif ETE	190.00		150.00		150.00	
TARIF HIVER	290.00		200.00		200.00	
<b>DU LUNDI AU VENDREDI-</b>						
Tarif ETE	90.00		70.00		70.00	
Tarif HIVER	150.00		100.00		100.00	
<b>DEPOT DE GARANTIE IMPUTE A TOUTE LOCATION</b>						
Forfait dégâts	400.00		200.00		200.00	
Forfait nettoyage	50.00		50.00		50.00	
<b>SALLE DES LONGS PRES</b>	S. POLY	S.POLY+SP.	S.POLY	S.POLY+SP.	SALLE POLY	S.POLY+SP.
habitants de la commune	400.00	720.00	400.00	720.00	400.00	720.00
habitants extérieurs	700.00	1 200.00	700.00	1 200.00	700.00	1 200.00
<b>TARIF HIVER</b>						
habitants de la commune	500.00	900.00	500.00	900.00	500.00	900.00
habitants extérieurs	800.00	1 500.00	800.00	1 500.00	800.00	1 500.00
<b>journee : du lundi au vendredi</b>						
<b>Tarif ETE</b>						
habitants de la commune	200.00	360.00	200.00	360.00	200.00	360.00
habitants extérieurs	300.00	700.00	300.00	700.00	300.00	700.00
<b>TARIF HIVER</b>						
habitants de la commune	250.00	435.00	250.00	435.00	250.00	435.00
habitants extérieurs	350.00	700.00	350.00	700.00	350.00	700.00
<b>FETES DE FIN ANNEES (forfait)</b>	750.00	1 500.00	750.00	1 500.00	750.00	1 500.00

Madame le Maire explique que tous les tarifs concernant les locations de salles avaient été étudiés et simplifiés l'année dernière, elle propose donc de les reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ces tarifs.

## **Fixation du montant des loyers communaux**

La Commission de Finances a étudié les loyers communaux. Elle propose que les tarifs des logements communaux n'apparaissent plus dans les tarifs municipaux.

Il est proposé de rédiger de nouveaux baux, afin que le montant des loyers soit révisé en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE.

Deux logements sont maintenant loués, rue des Ecoles, et n'ont plus de contraintes liées au service public (les services de la périscolaire ayant été déplacés salle de la musique).

Ces deux logements sont occupés par des employés communaux.

Madame LAMERE-CRAPART demande la superficie des logements.

L'un est un F.5 d'environ 90 m<sup>2</sup>, l'autre un F.3 d'environ 60 m<sup>2</sup>.

La personne qui occupe le F.5 y réside depuis 2010, avec un loyer d'un montant de 210,00 € (190,00 € à l'origine du bail).

La proposition de la Commission de Finances est de 350,00 €.

Béatrice NOUVEAU et Nathalie LAMERE-CRAPART pensent que l'augmentation est trop importante, et que juridiquement, une telle augmentation n'est pas possible.

Effectivement, le montant du loyer n'est pas cohérent avec le prix du marché. Mais à l'origine, ces logements étaient réservés à des fonctions particulières (logements de fonction ou nécessité de service).

Le Conseil Municipal décide donc de conserver un bail précaire pour le F.5 et propose un tarif de 250,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 4 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN - JP GUILLON – N. LAMERE-CRAPART) et 2 abstentions (C. FOURNAGE – MC MICHEL) accepte de conserver un bail précaire pour ce logement, et vote le montant du loyer à 250,00 €.

En ce qui concerne le nouveau logement de type F.3, il est proposé de passer à un bail révisable, et le montant du loyer proposé est de 350,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 3 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN – JP GUILLON) et 1 abstention, décide d'accepter cette proposition.

## **Demande de subvention au titre du CDDL : Achat de jeux**

Lors du vote du Budget Primitif 2016, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'affecter la somme de 60.000,00 € à l'opération 1601 : Aires de jeux.

Des jeux pour enfants ont été achetés pour un montant de 6.741,68 € HT soit 8.090,02 € TTC. Ils doivent être installés à côté de la médiathèque.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer un dossier de demande de subvention au titre du CDDL concernant cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer cette demande de subvention.

### **Décision modificative : PLU**

La Commune élabore un Plan Local d'Urbanisme.

Récemment, un courrier de la DREAL nous a été adressé.

La Commune est soumise à une évaluation environnementale, concernant le projet du PLU.

Le cabinet GEOGRAM nous a fourni un devis qui s'élève à 5.760,00 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au virement suivant :

Op 1413 – PLU :	+ 6.000,00 €
020 - Dépenses imprévues d'investissement :	- 6.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (P. CARQUIN – Pouvoir P. CARQUIN) accepte ce virement de crédits.

### **Demande de subvention complémentaire au titre du CDDL : PLU**

Concernant l'augmentation du coût de l'élaboration du PLU, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention complémentaire, au titre du CDDL, pour un montant de 4.800,00 € HT, soit 5.760,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention.

### **Demande de subvention complémentaire DDT : PLU**

Concernant l'augmentation du coût de l'élaboration du PLU, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention complémentaire, à la DDT, pour un montant de 4.800,00 € HT, soit 5.760,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention.

### **Rapport de l'eau**

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable qui a été approuvé par les membres du comité syndical en sa séance du 28 septembre dernier.

Ce rapport peut être librement consulté par le public en Mairie.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Nombre abonnés USESA : 27 402

	2014	2015	VARIATION
<b>Volume prélevé USESA</b>	5 358 417	5 644 741	+ 5,34 %
<b>Volume prélevé Nogent</b>	60 545	64 043	+ 5,78 %
<b>Volume mis en distribution</b>	5 159 036	5 421 287	+ 5,08%
<b>Volume consommé</b>	4 167 027	4 157 853	- 0,22%
<b>Consommation moyenne M3/Abonné/an</b>	92,46	94,57	+2.28 %
<b>Rendement réseau</b>	80,99 %	76,94%	

Madame le Maire propose de passer aux deux questions qui ont été rajoutées à l'ordre du jour :

#### **Inscription budgétaire au Chapitre 041**

Concernant la vente de l'immeuble situé, 56, Grande Rue, il convient de prévoir des crédits au chapitre 041 pour un montant de 57.500,00 €.

Chapitre 041 – 2138 : + 57.500,00 €

Chapitre 041 – 1321 : + 57.500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prévoir ces crédits.

#### **Dépenses à imputer au compte 6232 : Fêtes et cérémonies**

Le décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice N° 07-024MO du 30 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations et services lors des cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année,
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départs à la retraite, mutations, entrées en 6<sup>ème</sup>, récompenses sportives, culturelles ou lors de réception officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,

- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus, au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

#### D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

3, Hameau de Chérost	ZC 67	1787 m2
	ZC 68	1485 m2
28, rue Ernest Vallée	AB 402	222 m2
	AB 404	599 m2
17, La Férotterie	AH 70	1 a 92 ca
	AH 71	1 a 92 ca
	AH 72	3 a 20 ca
	AH 67	6 a 57 ca
75, Grande Rue	AB 207	107 m2
	AB 211	95 m2
	AB 212	14 m2
	AB 217	48 m2
	AB 222	8 m2
29, La Nogentaise	AC 24	607m2
6 Place du Souvenir	AB 36	3 a 73 ca
	AB 44	0 a 34 ca

#### Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres s'est tenue ce matin en Mairie, pour ouvrir les plis correspondant au MAPA rue Leduc et Rue Dépau. Toutes les entreprises ont fait des propositions en dessous de l'estimation.

Concernant la demande de subvention au titre du CDDL pour l'acoustique de la cantine scolaire, un montant de 2004,00 € nous a été versé.



Véronique RUFIN signale un problème de sécurité au niveau de la sortie de l'EPHAD, pour ceux qui sortent vers la Place du Marché (vitesse trop élevée).

Concernant l'arrêt minute, elle signale un effondrement sur le bord du trottoir.

Jean-Paul GUILLON rappelle que l'échafaudage de la Grande Rue est dangereux pour la circulation.

Christian FOURNAGE souhaite faire un compte rendu de la Foire aux Oignons. Il remercie les personnes présentes. L'organisation aux Longs Prés a créé quelques soucis , et l'Association Nog'en Fêtes souhaiterait reprendre une foire dans le centre de la Commune pour l'année prochaine. Mais pour cela il faudrait plus de bénévoles.

Pierre CARQUIN signale que le sens interdit, rue de la Champaille n'est pas respecté. Il suggère de mettre deux panneaux de sens interdit.

Madame le Maire regrette que des délégués, nommés dans les différents syndicats, ainsi qu'à l'UCSSA, ne se rendent pas aux réunions, car les quorums ne sont plus atteints.

Les services de la Gendarmerie sont intervenus plusieurs fois sur notre territoire, notamment pour des problèmes de véhicules volés, ainsi que pour du vandalisme : plusieurs maisons ainsi que des panneaux communaux ont été tagués.

La séance est levée à 22 h 35.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.